



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

viticulture

Question écrite n° 13813

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les conséquences du projet « CAP 2010 » sur la filière française des vins de pays. Les membres du conseil d'administration du syndicat des producteurs de vin de pays d'Oc n'admettent pas le projet « CAP 2010 » qui mettrait fin à la filière française des vins de pays en faisant disparaître les indications géographiques sur les étiquettes, au profit de la marque de distribution. Ces indications géographiques revendiquent la qualité et la traçabilité des vins de pays, répondant ainsi à l'exigence de transparence du consommateur. En revanche, la marque de distribution rend les produits anonymes et sans authenticité. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de protéger la filière française des vins de pays qui témoigne du savoir-faire des vignerons français.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'agriculture, de la pêche et de la ruralité a été appelée sur les conséquences du projet Cap 2010 pour les vins de pays et en particulier les vins de pays d'Oc. De nombreux représentants professionnels de la filière viticole n'ont pas trouvé dans les pistes de nature réglementaire évoquées dans le document d'orientation Cap 2010, notamment la création d'une nouvelle catégorie réglementaire de vins de cépages de France, les outils permettant de conforter les vins français sur les marchés. Dès lors, ces aspects du projet Cap 2010 n'ont pas été mis en oeuvre. Ils n'ont pas eu de conséquence pour les vins de pays, et en particulier les vins de pays d'Oc.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13813

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1704

Réponse publiée le : 3 mai 2005, page 4529